



Commission des Compétitions Jeunes et Seniors

SAISON 2025/2026

PROCÈS-VERBAL N°2

Réunion du mercredi 27 août 2025

*Toutes les présentes décisions sont susceptibles d'appel devant le Comité d'Appel chargé des Affaires Courantes de la L.P.I.F.F., dans un délai de **7 jours** à compter du lendemain du jour de leur notification (ce délai étant de **2 jours** pour les Coupes Nationales et de **3 jours** pour les Coupes Régionales), dans les conditions de forme prévues à l'article 31 du Règlement Sportif Général de la L.P.I.F.F..*

Installations sportives et Alternances

500 247 - PARIS SAINT GERMAIN FC (U14 R1/ U15 R1/ U16 R1 /U17 R1 et U18 R2)

La Commission,

Pris connaissance de la demande du PARIS SG pour jouer sur le terrain n°2 du TRAINING CENTER pour les équipes évoluant en championnat régional jeunes.

Vu les caractéristiques techniques de l'aire de jeu,

Vu l'avis de la C.R.T.I.S.,

Emet un avis favorable à la demande du PARIS SG.

502 858 - HOUILLES A.C.

La Commission,

Pris connaissance de la demande de HOUILLES AC relative à des problèmes d'alternances pour ses équipes,

Après étude de la faisabilité,

précise qu'il n'y a malheureusement pas la possibilité de modifier les alternances des équipes de son club engagées en championnat régional.

COUPE DE FRANCE 2025/2026

La Commission informe qu'il ne sera pas nécessaire de faire un tour de cadrage avant le 3^{ème} tour.

Tirage du 3^{ème} Tour : 14/09/2025 (entrée des clubs de N3)

66 matches.

Exempts : clubs de L1 – L2 - N1 – N2 + 13 exempts supplémentaires.

13 Clubs exempts : SAINT MARD AS – PONTAULT COMBAULT UMS – ENT. BEAUMONT MOURS – VIARMES ASNIERES OL. – ENFANTS DE PASSY – PERSAN US – LA PLAINE VICTOIRE – NEAUPHLE PONTCHARTRAIN – RUEIL MALMAISON FC – OL. ADAMOIS – VITRY CA – MONTROUGE FC 92 – ULIS CO

La liste des matchs est consultable sur le site internet de la Ligue de Paris Ile de France de Football

Terrain indisponible le 14/09/2025

Les clubs recevant ayant un problème de terrain doivent fournir **un terrain de repli, pour le vendredi 12 septembre 2025 à 12h.**

En cas de terrain indisponible, la rencontre sera inversée automatiquement.

Rappel réglementaire :

En cas de résultat nul à la fin du réglementaire, il sera procédé directement à l'épreuve des tirs au but (suppression des prolongations).

Nombre de joueurs sur la feuille de match :

Les clubs peuvent faire figurer 16 joueurs sur la feuille de match jusqu'au 6^{ème} tour inclus.

Lorsqu'un club décide de faire figurer sur la feuille de match le nombre maximum de joueurs autorisé, l'inscription d'un gardien de but remplaçant, numéroté 16, est impérative.

Remplacements :

Il peut être procédé au remplacement de CINQ joueurs au cours d'un match en trois séquences au maximum, à partir du 3^{ème} tour.

Arbitrage :

<u>3^{ème} tour de la Coupe de France</u>			
Club Recevant	Club Visiteur	Nombre d'Arbitre	Prise en charge
Dernière Division District jusqu'à Départementale 2 inclus	Dernière Division District jusqu'à Départementale 2 inclus	1 AO*	A la charge du club recevant
Dernière Division District jusqu'à Départementale 2 inclus	District Départementale 1 jusqu'à NATIONAL 3	3 AO	AC** - A la charge du club recevant 2 AA*** - A la charge des 2 clubs
District Départementale 1 jusqu'à NATIONAL 3	Dernière Division District jusqu'à NATIONAL 3	3 AO	A la charge du club recevant

*AO : Arbitre Officiel

**AC : Arbitre Central

***AA : Arbitre Assistant

Nous vous rappelons que les clubs souhaitant deux Arbitres Assistants supplémentaires doivent en faire la demande auprès du service arbitrage de la Ligue. Les arbitres seront alors à la charge du club demandeur.

Rappel du calendrier :**4^{ème} tour : 28/09/2025 (entrée des clubs de N2)**

41 matches.

Exempts : clubs de L1 – L2 - N1.

5^{ème} tour : 12/10/2025 (entrée des clubs de N1)

22 matches.

Exempts : clubs de L1 – L2.

6^{ème} et dernier tour régional : 26/10/2025.

11 matches.

Exempts : clubs de L1 – L2.

SENIORS – CHAMPIONNAT**519 839 - VILLEJUIF U.S. (R1/B) - TERRAIN****Stade Louis Dolly n°1 – NNI 94 076 02 01**

La Commission rappelle sa décision du 15 juillet 2025 et constate qu'à ce jour elle n'a eu aucun retour du club et de la Mairie de VILLEJUIF U.S..

Elle réitère sa demande et demande un retour pour sa prochaine réunion du 02/09/2025.

Rappelle de la décision :

La Commission,

pris connaissance du formulaire d'engagement du club pour jouer ses rencontres de R1 de la saison 2025/2026 à domicile sur le terrain n°1 du stade Louis Dolly et du courriel du 07/07/2025 du club demandant une dérogation à titre exceptionnel, pour jouer sur l'installation précitée,

rappelé que les clubs participant au championnat Seniors de R1 doivent évoluer sur une installation classée par la F.F.F. en niveau T3 minimum,

considérant que cette installation est actuellement classée en niveau T4,

considérant que l'article 6.1.a) du Règlement du championnat Seniors dispose que « *Les équipes disputant le Championnat Seniors doivent avoir obligatoirement une installation classée au minimum :*

. Pour le Régional 1 : au niveau T3.

Le club accédant à cette division peut être autorisé par la Commission d'Organisation compétente à évoluer sur une installation classée au niveau T5 pendant les 3 premières saisons suivant son accession. »

considérant que l'équipe Seniors de VILLEJUIF US a accédé au R1 à l'issue de la saison 2021/2022 ;

considérant que la saison 2024/2025 était donc la 3^{ème} saison de cette équipe dans le championnat Seniors R1,

considérant que lors de sa réunion du 16 juillet 2024, la Commission avait précisé que la saison 2024/2025 était la dernière saison de dérogation pour jouer sur le stade Louis Dolly, sous réserve de sa classification en niveau T3 minimum,

considérant les raisons invoquées dans le courrier de VILLEJUIF U.S. concernant le retard pris dans les travaux du stade,

considérant qu'en l'absence d'informations émanant de la Mairie, propriétaire des installations sportives, la Commission n'est pas en mesure d'étudier la demande du club de VILLEJUIF,

par ces motifs,

sursoit à statuer et demande à la Mairie de VILLEJUIF des précisions sur les travaux envisagés pour permettre un classement de l'installation sportive en niveau T3 (engagement de travaux, échéancier, nature des travaux, etc...).

par ailleurs, la Commission invite d'ores et déjà le club de VILLEJUIF U.S. à anticiper une situation qui lui serait défavorable en proposant un terrain de repli classé en niveau T3.

53391787 MONTREUIL FC 1 / ULIS CO 1 du 20/09/2025 (R1/B)

Rappel :

Suite de la décision de la Commission Régionale de Discipline du 07/05/2025 ayant infligé une suspension de terrain de deux matchs fermes à l'équipe Seniors 1 de MONTREUIL FC, à compter du 01/06/2025, la Commission indique au club de MONTREUIL FC qu'il doit fournir un terrain de repli neutre situé en dehors de la Ville de MONTREUIL accompagné de l'attestation du propriétaire des installations, pour le vendredi 19 septembre 2025 à 12h au plus tard.

Autre rencontre concernée :

53391743 MONTREUIL FC 1 / LE MEE SP. du 18/10/2025

La Commission précise que si des matches de coupes viennent s'intercaler dans les 2 matches cités ci-dessus, ils seront à prendre en compte dans la purge de la sanction.

53392188 JA DRANCY 2 / VILLEPINTE FLAMBOYANT 1 du 07/09/2025 (R2/A)

Demande de JA DRANCY pour jouer le samedi 06 septembre 2025 à 17h00.

Accord de la Commission, sous réserve de l'accord écrit de VILLEPINTE FLAMBOYANT, à communiquer au plus tard le vendredi 05 septembre 2025 à 12h.

53392183 MONTFERMEIL FC 1 / CSL AULNAY 1 du 21/09/2025 (R2/A)**Rappel :**

Suite de la décision de la Commission Régionale de Discipline du 28/05/2025 ayant infligé une suspension de terrain de trois matchs fermes à l'équipe Seniors 1 de MONTFERMEIL FC, à compter du 01/07/2025.

La Commission indique au club de MONTFERMEIL FC qu'il doit fournir un terrain de repli neutre situé en dehors de la Ville de MONTFERMEIL accompagné de l'attestation du propriétaire des installations, pour le vendredi 19 septembre 2025 à 12h au plus tard.

Autres rencontres concernées :

53392139 MONTFERMEIL FC 1 / VILLEMOMBLE SPORTS 1 du 19/10/2025

53392150 MONTFERMEIL FC 1 / IVRY FOOT 2 du 09/11/2025

La Commission précise que si des matches de coupes viennent s'intercaler dans les 3 matches cités ci-dessus, ils seront à prendre en compte dans la purge de la sanction.

53393380 NANTERRE ES 1 / CHAMPIGNY 94 FC 1 du 07/09/2025 (R2/C)

Demande de l'ES NANTERRE pour jouer à 16h, en raison d'un match de Championnat National U17 en lever de rideau.

Accord de la Commission, les rencontres fédérales étant prioritaires sur les rencontres régionales.

53392585 TREMBLAY FC 1 / PARAY FC 1 du 07/09/2025 (R2/B)**Rappel :**

Suite de la décision de la Commission Régionale de Discipline du 09/04/2025 ayant infligé une suspension de terrain de deux matchs fermes à l'équipe Seniors 1 de TREMBLAY FC, à compter du 12/05/2025, étant précisé qu'un des 2 matchs de suspension de terrain a été purgé sur la saison 2024/2025.

La Commission indique au club de TREMBLAY FC qu'il doit fournir un terrain de repli neutre situé en dehors de la Ville de TREMBLAY EN FRANCE accompagné de l'attestation du propriétaire des installations, pour le vendredi 05 septembre 2025 à 12h au plus tard.

53393790 GARENNE COLOMBES AF 1 / AUBERVILLIERS FCM 2 du 07/09/2025 (R3/B)

Demande de l'AF GARENNE COLOMBES pour jouer le samedi 06 septembre 2025 à 19h00, en raison de la mobilisation pour le forum des associations.

Accord de la Commission, sous réserve de l'accord écrit de FCM AUBERVILLIERS, à transmettre au plus tard le vendredi 05 septembre 2025 à 12h.

53393743 MAISONS ALFORT FC 1 / CO VINCENNES 2 du 19/10/2025 (R3/B)**Rappel :**

Suite de la décision de la Commission Régionale de Discipline du 11/06/2025 ayant infligé une suspension de terrain de trois matchs fermes à l'équipe Seniors 1 de MAISONS ALFORT FC, à compter du 01/07/2025, la Commission indique au club de MAISONS ALFORT FC qu'il doit fournir un terrain de repli neutre situé en dehors de la Ville de MAISONS ALFORT accompagné de l'attestation du propriétaire des installations, pour le vendredi 17 octobre 2025 à 12h au plus tard.

Autres rencontres concernées :

53393754 MAISONS ALFORT FC 1 / US TORCY PVM US 2 du 09/11/2025

53393765 MAISONS ALFORT FC 1 / MASSY 91 FC 1 du 30/11/2025

La Commission précise que si des matches de coupes viennent s'intercaler dans les 3 matches cités ci-dessus, ils seront à prendre en compte dans la purge de la sanction.

U20 - CHAMPIONNAT**53391256 PARIS 13 ATLETICO 1 / MONTFERMEIL FC 1 du 21/09/2025 (R2/A)**

Demande de PARIS 13 ATLETICO pour avancer le match le samedi 20 septembre 2025 à 19h00, sur le stade PELE – Paris 13^{ème}.

Accord de la Commission, sous réserve de l'accord du FC MONTFERMEIL, à communiquer au plus tard le vendredi 19 septembre 2025 à 12h.

523411 – IVRY US R3/B

Rappel :

Suite la décision de la Commission Régionale de Discipline du 02/04/2025 ayant infligé une suspension de terrain de 2 matchs fermes à l'équipe U20 d'IVRY U.S. à compter du 05/05/2025, la Commission indique au club d'IVRY US qu'il devra fournir un terrain de repli neutre situé en dehors de la Ville d'IVRY SUR SEINE accompagné de l'attestation du propriétaire des installations, **sur les deux premiers matchs à domicile lors de la Saison 2025/2026.**

53447584 – IVRY US / ACADEMIE FOOTBALL PARIS 18 du 14/09/2025**53447530– US IVRY / PARIS 15 AC du 05/10/2025**

Terrain de repli à fournir au plus tard le vendredi précédent le match à 12h.

La Commission précise que si des matches de coupes viennent s'intercaler dans les 2 matches cités ci-dessus, ils seront à prendre en compte dans la purge de la sanction.

Régional 3 – Poule E

Courriel de SUCY F.C. - 521870

La Commission prend note du retrait de cette équipe et enregistre le forfait général de cette équipe.

La Commission fera un point sur les ajouts / retraits d'engagement lors de sa réunion 02/09/2025.

COUPE GAMBARDELLA

375 équipes engagées pour l'édition 2025/2026 de la Coupe Gambardella dont :

- 6 équipes du championnat national U19 (CN U19)
- 69 équipes du championnat régional (R1 – R2 – R3)
- 300 équipes du championnat départemental

Calendrier des tours

- Le 14/09/2025 : tour de cadrage (exempts : les clubs de CN U19 – R1 – R2 – R3 + 138 clubs de championnat départemental).
- Le 28/09/2025 : 1^{er} tour (exempts : les clubs de CN U19).
- Le 12/10/2025 : 2^{ème} tour (exempts : les clubs de CN U19).
- Le 26/10/2025 : 3^{ème} tour (exempts : les clubs de CN U19).
- Le 09/11/2025 : 4^{ème} tour (exempts : les clubs de CN U19).
- Le 23/11/2025 : finales régionales (exempts : les clubs de CN U19).

Tour de Cadrage à jouer le 14/09/2025

La Commission a procédé à la désignation des matches du tour de cadrage.

81 matches pour ce tour.

Liste des matches à consulter sur le site internet de la Ligue.

Les clubs recevant ayant un problème de terrain doivent fournir **un terrain de repli pour le mardi 09 septembre 2025. En cas de terrain indisponible, la rencontre sera inversée automatiquement.**

CONDITIONS DE PARTICIPATION :

La Commission invite les clubs à prendre connaissance des conditions de participation en consultant le lien suivant

<https://paris-idf.fff.fr/wp-content/uploads/sites/19/bsk-pdf-manager/07e0b45a4cbe9bb1319dfd585090eb45.pdf>

EPREUVE :

Pour les rencontres devant se dérouler en lever de rideau (**entre 11h45 et 12h30**), il appartient au club recevant d'en faire la demande auprès de la Commission et d'en aviser son adversaire.

L'accord de ce dernier n'est pas nécessaire et ne peut en aucun cas être refusé.

En dehors de cette plage horaire, les accords des 2 clubs sont obligatoires.

Arbitrage :

Pour ces rencontres, il sera désigné **UN** Arbitre officiel, à la charge du club recevant.

U18 - CHAMPIONNAT**53394909 SAINT OUEN L'AUMONE AS 2 / AC BOULOGNE BILLANCOURT 1 du 21/09/2025 (R3/B)**

Rappel.

Suite de la décision de la Commission Régionale de Discipline du 18/06/2025 ayant infligé une suspension de terrain de deux matchs fermes à l'équipe 2 U18 de SAINT OUEN L'AUMONE AS, à compter du 01/07/2025, la Commission indique au club SAINT OUEN L'AUMONE AS qu'il doit fournir un terrain de repli neutre situé en dehors de la Ville de SAINT OUEN L'AUMONE accompagné de l'attestation du propriétaire des installations, pour le vendredi 19 septembre 2025 à 12h au plus tard.

Cette rencontre se jouera à 11h00, **sur les installations du stade de PIERRELAYE (à confirmer)**

Accord des 2 clubs.

Accord de la Commission.

Autre rencontre concernée :

53394865 SAINT OUEN L'AUMONE AS 2 / LUSITANOS ST MAUR 1 du 19/10/2025 (R3/B)

Courriel de l'AS SAINT OUEN du 31/07/2025 demandant la possibilité de jouer à 11h, les deux rencontres concernées par le terrain neutre.

Accord de la Commission, sous réserve de l'accord de votre adversaire.

Elle précise que si des matches de coupes viennent s'intercaler dans les 2 matches cités ci-dessus, ils seront à prendre en compte dans la purge de la sanction.

U17 – CHAMPIONNAT**53395568 PARIS INTERNATIONAL 1 / MANTOIS 78 FC 2 du 21/09/2025 (R2/B)**

Rappel

Suite de la décision de la Commission Régionale de Discipline du 21/05/2025 ayant infligé une suspension de terrain de deux matchs fermes à l'équipe 1 U17 de PARIS INTERNATIONAL, à compter du 01/07/2025.

La Commission indique au club de PARIS INTERNATIONAL qu'il doit fournir un terrain de repli neutre situé en dehors des villes de LA COURNEUVE, SAINT DENIS et PARIS accompagné de l'attestation du propriétaire des installations, pour le vendredi 19 septembre 2025 à 12h au plus tard

Autre rencontre concernée :

53395522 PARIS INTERNATIONAL 1 / SALESIEENNE DE PARIS du 05/10/2025

53395443 TRAPPES ES 1 / US VAIRES 77 1 du 14/09/2025 (R2/A)

Rappel

Suite de la décision de la Commission Régionale de Discipline du 18/06/2025 ayant infligé une suspension de terrain de deux matchs fermes à l'équipe 1 U17 de TRAPPES ES, à compter du 01/07/2025.

La Commission indique au club TRAPPES ES qu'il doit fournir un terrain de repli neutre situé en dehors de la Ville de TRAPPES accompagné de l'attestation du propriétaire des installations, pour le vendredi 12 septembre 2025, au plus tard

Autre rencontre concernée :

53395388 TRAPPES ES 1 / JA DRANCY 2 du 05/10/2025 (R2/A)

53396013 NEUILLY SUR MARNE SFC 1 / PONTAULT COMBAULT UMS 1 du 21/09/2025 (R3/C)

Rappel.

Suite de la décision de la Commission Régionale de Discipline du 09/04/2025 ayant infligé une suspension de terrain de 5 matchs fermes à l'équipe U17 1 de NEUILLY SUR MARNE FC, à compter du 20/11/2024, étant précisé que 3 des 5 matchs de suspension de terrain ont été purgés sur la saison 2024/2025.

La Commission indique au club de NEUILLY SUR MARNE SFC qu'il doit fournir un terrain de repli neutre situé en dehors de la Ville de NEUILLY SUR MARNE accompagné de l'attestation du propriétaire des installations, pour le vendredi 19 septembre 2025 à 12h00, au plus tard.

Autre rencontre concernée :

53395969 NEUILLY SUR MARNE SFC 1 / MITRY COMPANS GOELLY 1 du 19/10/2025 (R3/C)

La Commission précise que si des matches de coupes viennent s'intercaler dans les 2 matches cités ci-dessus, ils seront à prendre en compte dans la purge de la sanction.

Régional 3 - Poule D

Courriel de CARRIERES SUR SEINE US – 513864

La Commission prend note du retrait de cette équipe et enregistre le forfait général de cette équipe.

Régional 3 - Poule G

Courriel de POISSY F.C. – 564690

La Commission prend note du retrait de cette équipe et enregistre le forfait général de cette équipe.

Régional 3 - Poule F

Courriel de CRECY F.C. - 547013

La Commission prend note du retrait de cette équipe et enregistre le forfait général de cette équipe.

Régional 3 – Poule E

Courriel de SUCY F.C. - 521870

La Commission prend note du retrait de cette équipe et enregistre le forfait général de cette équipe.

La Commission fera un point sur les ajouts / retraits d'engagement lors de sa réunion 02/09/2025.

U16 – CHAMPIONNAT

53397208 PARIS 13 ATLETICO 2 / RUEIL MALMAISON FC 1 du 14/09/2025 (R2/A)

Demande de PARIS 13 ATLETICO pour jouer à 15h00, sur le stade PELE – Paris 13^{ème}.

Accord de la Commission, sous réserve de l'accord du FC RUEIL MALMAISON, à communiquer au plus tard le vendredi 12 septembre 2025 à 12h.

U14 – CHAMPIONNAT

Régional 2

Poule B

53401662 LINAS MONTLHERY ESA 1 / PARIS FC 1 du 14/03/2026

La Commission informe le club que l'alternance avec l'équipe Seniors National 3 n'a pas pu être respectée pour cette rencontre

Les compétitions Nationales étant prioritaires sur celles de niveau Régional, la Commission invite le club à proposer un autre terrain ou un autre horaire pour ce match

ANCIENS – CHAMPIONNAT

53399213 MONTFERMEIL F.C. / CHELLES AS du 14/09/2025 (R3/D)

Rappel.

Suite de la décision de la Commission Régionale de Discipline du 19/03/2025 ayant infligé une suspension de terrain de un match ferme à l'équipe 1 Vétérans de MONTFERMEIL F.C., à compter du 14/04/2025 et à la décision de la Commission du 23/05/2025, la Commission indique au club de MONTFERMEIL FC qu'il doit fournir un terrain de repli neutre situé en dehors de la ville de MONTFERMEIL accompagné de l'attestation du propriétaire des installations, **pour le vendredi 12 septembre 2025, au plus tard.**

53398528 SURESNES JS 1 / EZANVILLE ECOUEN US du 21/09/2025

Réception du courriel de SURESNES JS accompagné de l'attestation municipale d'indisponibilité du terrain. La Commission procède à l'inversion des matchs aller / retour et demande à EZANVILLE ECOUEN de lui confirmer la possibilité d'accueillir le match.

53399084 MORMANT FC 1 / VGA SAINT MAUR 1 du 14/09/2025 (R3/C)

Demande d'inversion du FC MORMANT, en raison d'un tournoi sur les installations à cette date.

Accord de la Commission, sous réserve de l'accord de la VGA ST MAUR.

A défaut, la Commission demande au club du FC MORMANT de trouver un autre terrain pour jouer ce match, à communiquer au plus tard le vendredi 12 septembre 2025 à 12h.